

des anciens combattants, à Ottawa. Cette division s'occupe d'environ 13,000 tombes de militaires dans plus de 2,000 cimetières. Des monuments érigés à Victoria (C.-B.) et à Halifax (N.-É.) rappellent la mémoire d'environ 3,400 militaires qui manquent à l'appel à la suite d'opérations militaires, pendant qu'ils étaient cantonnés en Amérique du Nord. On érigera, à Ottawa, un autre monument qui commémorera les noms de 850 autres militaires qui ont servi dans les forces aériennes du Commonwealth.

Section 2.—Services médicaux, dentaires et prothétiques

Services médicaux.—Le ministère maintient 12 hôpitaux de traitement curatif, de l'Atlantique au Pacifique, ainsi que deux centres de convalescence et trois foyers où les anciens combattants reçoivent des soins d'entretien. Le 31 mars 1955, le ministère possédait et dirigeait 17 établissements renfermant en tout 9,425 lits; on trouve en outre 588 lits dans les trois pavillons d'anciens combattants appartenant au ministère, mais dirigés par les hôpitaux dont ils dépendent et partiellement administrés par des fonctionnaires du ministère. Ces pavillons sont situés à Ottawa, à Regina et à Edmonton. Des centres spéciaux pour l'étude et le traitement de l'arthrite, de la paralysie, de la tuberculose et des maladies mentales et autres sont maintenus dans les hôpitaux de traitement curatif.

Dans les régions dépourvues d'établissements du ministère, les anciens combattants qui remplissent les conditions requises ont la faculté de se faire traiter, aux frais du ministère, par leur propre médecin et dans l'hôpital qu'ils choisissent eux-mêmes.

La plupart des hôpitaux sont situés à proximité des écoles de médecine et il y a alors étroite coopération entre ces deux genres d'établissement, y compris la participation des hôpitaux à l'enseignement médical. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé onze hôpitaux de traitement curatif à donner une formation post-scolaire avancée en médecine interne et en chirurgie. Sept d'entre eux peuvent également donner une formation avancée de spécialisation.

Les membres des effectifs professionnels des hôpitaux sont employés à temps réduit et la plupart d'entre eux font également partie de facultés de médecine. Les présidents des universités ont continué de coopérer avec le ministère en autorisant les doyens des facultés de médecine à nommer des médecins éminents à des postes de consultation dans les hôpitaux du ministère et en permettant l'engagement de personnel non médical des universités comme conseillers du ministère.

Le programme de recherches du ministère, élaboré en 1950, a été maintenu et amplifié. Pendant l'année terminée le 31 mars 1955, plus de cent projets étaient en cours. Les projets portent sur nombre d'états, mais la plupart visent les anciens combattants d'un certain âge. Le ministère est particulièrement à même d'entreprendre ces recherches cliniques. Entre autres projets, il convient de signaler les études sur l'athérosclérose, l'alimentation des malades âgés, l'hypertension, les affections chroniques des voies respiratoires et le programme de recherches sur les problèmes que pose le vieillissement. On a également poursuivi diverses études cliniques complémentaires, et une étroite collaboration est maintenue avec les autres ministères qui entreprennent des recherches. Un laboratoire d'isotopes a été installé à l'hôpital du Chemin de la Reine-Marie, à Montréal. Les cinq plus grands hôpitaux possèdent des unités actives de recherches cliniques. Il s'agit d'unités complètes par elles-mêmes qui fournissent les moyens fondamentaux permettant d'effectuer les recherches cliniques et de poursuivre en détail les études métaboliques et autres nécessaires aux recherches et aux traitements.

Le ministère fournit une aide pécuniaire pour la poursuite d'études post-scolaires avancées. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, trente-deux personnes ont suivi des cours, grâce aux crédits affectés aux recherches et aux cours d'instruction dans le domaine médical. Les écoles de formation d'aides-infirmières ont continué de fonctionner à Halifax, à Montréal et à Toronto. Elles peuvent former 180 aides-infirmières par année. Les diplômés obtiennent ensuite des emplois dans les hôpitaux du ministère.